

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (69 dont 1 suppléant) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

Pouvoirs (4) : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

Absents (6) : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

Date de convocation : 16-04-2026

Secrétaire de séance : Magali HERISSE.

DECHETS

SMITED 79 : élection des délégués au conseil syndical

Vu l'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED79), pour le transfert, le transport et le traitement des déchets résiduels au 1^{er} janvier 2018 approuvée par délibération DEL-CC-2017-252 du conseil communautaire du 28 novembre 2017 ;

Vu les statuts du SMITED79 notamment leur article 7 en vertu desquels la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais dispose de 9 sièges de membres titulaires et de 2 membres suppléants élus en son sein par l'assemblée délibérante pour siéger au sein du Conseil Syndical.

Ce syndicat mixte, créé en 2000, assure les compétences selon ses statuts : transfert, transport et traitement des déchets résiduels après collecte. Les opérations de collecte, de gestion des déchetteries, de tri et valorisation des déchets recyclables restent quant à elles, de la compétence des adhérents.

Les opérations de traitement gérées par le SMITED79 sont les suivantes selon les statuts :

- Les opérations de transfert et de transport des déchets non valorisés après la collecte,
- Les opérations de préparation et de séparation des ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur les installations gérées par le syndicat,
- Les opérations de traitement final y compris la valorisation des fractions préparées et séparées par lui ou apportées directement sur une installation gérée par le syndicat.

Le Comité Syndical est constitué de délégués élus en leur sein par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes dans les conditions suivantes :

- ✓ Adhérents dont la population DGF est égale ou supérieure à 2 500 habitants, le nombre des représentants est égal au quotient de la population DGF par 5 000, arrondi au nombre entier supérieur s'il comporte une décimale égale ou supérieure à 5, au nombre inférieur dans le cas contraire.
- ✓ Le nombre final de représentants au Comité Syndical est la somme de l'application des règles prévues ci-dessus.

Les adhérents désignent des délégués suppléants dans la limite du nombre de délégués titulaires, appelés à siéger au Comité avec voix délibérante en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

Le conseil communautaire doit désigner les 9 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au sein du Conseil Syndical du SMITED au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A la demande de la Présidente, et à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

REPRESENTANTS CONSEIL SYNDICAL DU SMITED79	
CANDIDATS TITULAIRES	
1	Jean-Louis GAZEAU
2	Yannick CHARRIER
3	Chantal APPARAILLY
4	François MARY
5	Olivier DOYEN
6	Stanislas FAZILLEAU
7	Yvon ABELARD
8	Yves CHOUTEAU
9	Christian MAGUY
CANDIDATS SUPPLEANTS	
1	Pascale FERCHAUD
2	Pascal MAROLLEAU

Election du premier représentant titulaire au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Jean-Louis GAZEAU : 72

Election du deuxième représentant titulaire au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Yannick CHARRIER : 72

Election du troisième représentant titulaire au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Madame Chantal APPARAILLY : 72

Election du quatrième représentant titulaire au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur François MARY : 72

Election du cinquième représentant titulaire au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Olivier DOYEN : 72

Election du sixième représentant titulaire au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Stanislas FAZILLEAU : 72

Election du septième représentant titulaire au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Yvon ABELARD : 72

Election du huitième représentant titulaire au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Yves CHOUTEAU : 72

Election du neuvième représentant titulaire au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Christian MAGUY : 72

Election du premier représentant suppléant au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Madame Pascale FERCHAUD : 72

Election du deuxième représentant suppléant au conseil syndical du SMITED79 :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Pascal MAROLLEAU : 72

Le conseil communautaire est invité à :

- élire 9 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au conseil syndical du SMITED79 conformément aux statuts comme suit :

REPRESENTANTS CONSEIL SYNDICAL DU SMITED79	
TITULAIRES	
1	Jean-Louis GAZEAU
2	Yannick CHARRIER
3	Chantal APPARAILLY
4	François MARY
5	Olivier DOYEN
6	Stanislas FAZILLEAU
7	Yvon ABELARD
8	Yves CHOUTEAU
9	Christian MAGUY
SUPPLEANTS	
1	Pascale FERCHAUD
2	Pascal MAROLLEAU

- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 07 MAI 2026

Notifié ou publié le 07 MAI 2026

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



